

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3^e) assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la quarante-sixième (46^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 18 décembre 2015 à 8 h, au bureau A-109 et par conférence téléphonique.

- Présents :
- M. Paul Calce (par téléphone)
 - M^{me} Caroline Chiasson
 - M. Robert Drolet
 - M^{me} Anne-Marie Girard
 - M^{me} Francine Paquette
 - M^{me} Carole Rivest Turgeon
 - M. Pierre-Luc Tremblay (par téléphone)
 - M^{me} Sophie Filiatrault (par téléphone)
 - M. Stéphane Gauthier (par téléphone)
 - M^{me} Stéphanie Gareau (par téléphone)
- Excusée :
- M^{me} Josée Mélineau
- Absents :
- M. Nicolas Fournier
 - M. Marc-André Durand
- Invités :
- M^{me} Diane Bournival, Service des affaires corporatives
 - M. Stéphane Marcoux, Direction des ressources matérielles

M. Pierre-Luc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres et aux invités et les remercie de leur présence. Il constate le quorum et procède à l'ouverture de cette assemblée extraordinaire. M^{me} Diane Bournival agit à titre de secrétaire.

Le président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 03.01 EO Adoption de l'ordre du jour
- 03.02 EO Résolution – Nomination d'un membre externe qui siégera au comité de sélection de la directrice ou du directeur de la Formation continue, Services aux entreprises et International
- 03.03 EO Résolution – Dépassement de coûts engendrés par l'excavation pour la construction du Bloc K – coûts engendrés par le fractionnement de roches transversales
- 03.04 EO Levée de la séance

L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

03.01 EO Adoption de l'ordre du jour

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M^{me} Caroline Chiasson, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté, mais en inversant les points 03.02 et 03.03 afin de libérer M. Stéphane Marcoux plus rapidement ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.02 EO Résolution – Délégation de pouvoir pour dépassement de coûts engendrés par l'excavation pour la construction du Bloc K – coûts pour le fractionnement de roches transversales

Considérant que conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et au *Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* [règlement n^o 7] du Collège, un contrat d'une valeur de 349 650 \$ [avant taxes] a été octroyé à l'entreprise Desjardins Excavation Inc. pour l'exécution du lot 1 du projet d'agrandissement [excavation];

Considérant qu'en cours d'exécution de ce contrat, différentes directives de chantier ont dû être exécutées alors qu'elles n'étaient pas prévues au contrat initial et que ces imprévus ont occasionné les coûts supplémentaires totalisant 22 260 \$, soit 6,4 % du contrat initial, lesquels coûts se détaillent comme suit :

- ODC n^o 1 : Démolition d'un massif de béton : 2 745 \$
- ODC n^o 2 : Nouveau massif de béton et déplacements de conduits : 19 515 \$

Considérant que ces modifications au contrat ont été approuvées par la directrice générale et sont comprises à l'intérieur d'une première tranche de 10 % déléguée en vertu du règlement n^o 7;

Considérant que des modifications supplémentaires s'ajoutent en conséquence des conditions du site ainsi que des retards occasionnés par l'attente des autorisations ministérielles dont le coût estimatif se chiffre approximativement à 55 590 \$, lequel est plus amplement détaillé comme suit :

- Raccordements et contournement de conduites : 14 844 \$
- Remplissage et surexcavation : 2 300 \$
- Surexcavation et béton sans remblais : 28 060 \$
- Location supplémentaire de soutènement et de clôtures : 10 386 \$

M. Robert Drolet, appuyé par M. Paul Calce, propose :

« d'autoriser une délégation de pouvoir additionnelle à la directrice générale pour deux nouvelles tranches de 10 %, tel que permis aux termes de l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ».

C.A. 23 [2015-2016]

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

03.03 EO Résolution – Nomination d'un membre externe qui siègera au comité de sélection de la directrice ou du directeur de la Formation continue, Services aux entreprises et International

Considérant la nomination de Mme Nadine Le Gal à la direction générale;

Considérant qu'un comité de sélection de la directrice ou du directeur de la Formation continue, Services aux entreprises et International sera formé;

Considérant qu'un membre du conseil d'administration, qui provient de l'externe, fera partie de ce comité de sélection;

Considérant qu'il y a lieu de nommer ce membre externe;

Considérant que l'échéancier sommaire des rencontres et travaux qui seront requis est présenté;

Considérant que l'intérêt des membres externes est sondé;

Considérant que M. Robert Drolet souhaite faire partie de ce comité;

Considérant qu'aucun autre membre ne soumet sa candidature;

M. Paul Calce, appuyé par M^{me} Stéphanie Gareau, propose :

« de nommer M. Robert Drolet, à titre de membre du comité de sélection pour la nomination d'une directrice ou d'un

directeur à la Formation continue, Services aux entreprises et International ».

C.A. 24 [2015-2016]

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

03.04 EO Levée de la séance

M. Robert Drolet, appuyé par M^{me} Carole Rivest Turgeon, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 8 h 56.

Pierre-Luc Tremblay
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice Service des affaires corporatives